



**AKDITAL**  
Des soins et des liens



**AVIS DE  
CONVOCATION**

Casablanca, le 19 mai 2025

**AKDITAL**  
**SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 141.592.070 DIRHAMS**  
**SIÈGE SOCIAL : 246 route de l'Oasis - Casablanca**  
**RC N° 357999 CASABLANCA - IF N° 18813595**

## **AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 JUIN 2025**

Mesdames et messieurs les actionnaires de la société AKDITAL, Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 141.592.070 Dirhams, dont le Siège Social est à Casablanca, 246 Route de l'Oasis, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le n°357999, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra :

**LE MERCREDI 18 JUIN 2024 À 10 HEURES À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE LA BOURSE DES VALEURS DE CASABLANCA,**  
sise Angle Avenue des FAR et rue Arrachid Casablanca 20000, Casablanca.

À l'effet de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2024 ;
2. Lecture et approbation du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2024 ;
3. Examen et approbation des comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 ;
4. Examen et approbation des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 ;
5. Affectation des résultats ;
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion et aux Commissaires aux Comptes au titre de l'exécution de leur mission ;
7. Lecture et approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par les articles 56 et suivants de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes ;
8. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 56 et suivants de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes ;
9. Fixation du montant des jetons de présence à verser aux administrateurs pour l'exercice 2025 ;
10. Renouvellement de la mission de co-Commissaire aux Comptes de la société OMNIPACT pour les exercices 2025, 2026 et 2027 ;
11. Démission et nomination d'administrateurs ;
12. Questions diverses ; et
13. Pouvoirs à conférer en vue des formalités légales.

### **MODALITÉS DE PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRAL ORDINAIRE (L'AGO)**

Ci-après quelques éléments d'information relatifs aux modalités de participation à l'AGO. Nous vous invitons à consulter notre site Internet [www.akdital.ma](http://www.akdital.ma) en vue de prendre connaissance des modalités détaillées.

Conditions de participation à l'Assemblée Générale Ordinaire :

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social d'AKDITAL, cinq jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire habilité.

Les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, **cinq (5) jours** avant la réunion. Ils seront admis à cette assemblée sur simple justification de leur identité.

### **Conditions d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour**

Les demandes d'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolution formulées par les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, doivent, dans un délai de **dix jours** à compter de la publication du présent avis, être adressées au siège social en recommandé avec accusé de réception ou déposées en mains propres contre reçu au Secrétariat de la Direction Générale d'AKDITAL à Casablanca, au 246, Route de l'Oasis, accompagnées des pièces justifiant que les actionnaires concernés remplissent les conditions requises.

### **Modalités de vote par procuration**

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions légales et statutaires, en procédant à la signature d'un pouvoir dont le modèle est mis à leur disposition au secrétariat de la Direction Générale d'AKDITAL. Ce modèle de pouvoir peut être également téléchargé sur le site internet d'AKDITAL : [www.akdital.ma](http://www.akdital.ma).

### **Modalités de vote par correspondance**

Les actionnaires peuvent voter au moyen du formulaire de vote dont la signature doit être obligatoirement légalisée. Ce formulaire est mis à la disposition des actionnaires au secrétariat de la Direction Générale d'AKDITAL. Il peut également être téléchargé sur le site internet d'AKDITAL : [www.akdital.ma](http://www.akdital.ma).

### **Modalités de participation par visioconférence**

Les actionnaires qui souhaitent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire par visio-conférence doivent adresser par e-mail une demande écrite à l'adresse suivante : [ag@akdital.ma](mailto:ag@akdital.ma) et ce, au plus tard **cinq (5) jours avant la date réunion**.



## RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir entendu lecture, approuve le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

Après en avoir entendu lecture, l'Assemblée Générale approuve le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes et les états de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

### TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, approuve :

- les comptes sociaux et les états de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés faisant apparaître un bénéfice net de l'exercice d'un montant de 205.624.401,62 DH ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont être présentés, faisant ressortir un bénéfice net de l'exercice de 347.553.992,04 DH dirhams, dont 314.609.431,54 DH dirhams représentant le bénéfice net Part du Groupe.

### QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat net de l'exercice d'un montant de 205 624 401,62 DH, comme suit :

Résultat net de l'exercice :	205 624 401,62 DH
Réserve légale 5% :	-5 964 709,13 DH
Report à nouveau antérieur :	4 513 581,13 DH
Montant total à répartir	204 173 273,62 DH
Dividende par action	<b>10 DH</b>
Dividendes	141 592 070,00 DH
Montant reporté à nouveau	62 581 203,62 DH

Le dividende est fixé à dix dirhams (10 DH) par action. Il sera mis en paiement à partir du 31 juillet 2025.

### CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, par suite de l'adoption des résolutions qui précédent, donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour l'accomplissement de leur mandat pendant

l'exercice écoulé. Elle donne également décharge aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission au titre du même exercice.

### SIXIÈME RÉSOLUTION

Après en avoir entendu lecture, l'Assemblée Générale approuve le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi n° 17-95 relative à la société anonyme, telle que modifiée et complétée.

### SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la liste des conventions réglementées, approuve l'ensemble de ces conventions telles que reprises dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

### HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant des jetons de présence, à allouer aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2025, à un montant global brut de 600.000 Dirhams. Le Conseil répartira cette somme entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenables.

### NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de reconduire la mission de co-Commissaire aux Comptes de la société OMNIPACT pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

### DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission des sociétés MCIII AL RAZI et MCIII TEAM Ltd de leur mandat d'administrateurs, les remercie pour leur action au sein du Conseil d'Administration et leur donne quitus total, entier et définitif pour l'ensemble de leur gestion. L'Assemblée Générale décide de désigner en qualité de nouveaux administrateurs pour la durée du mandat des autres administrateurs restant à courir :

- (M. ou Mme)

- (M. ou Mme)

MM. ou Mmes ont adressé à l'Assemblée Générale une lettre d'acceptation de leur mandat d'administrateur en déclarant qu'ils ne sont frappés d'aucune mesure d'incompatibilité ou d'interdiction à même de s'opposer à leur nomination.

### ONZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités prévues par la loi.

### À propos du Groupe Akdital

Akdital est le leader du secteur privé de la santé au Maroc. Le Groupe met à disposition de ses patients, et du personnel soignant, des installations et équipements médicaux à la pointe de la technologie, et conformes aux standards internationaux permettant d'adresser l'ensemble des spécialités médicales.

### Contact et communication financière

M. Amjad HEBBAZI

Directeur Pôle Finance

a.hebbazi@akdital.ma - 0522 23 14 14

246, Rte de l'Oasis, Casablanca 20250

<https://communicationfinanciere.akdital.ma>